

## Instructions particulières pour les inscriptions ou réinscriptions en **deuxième année** de CPGE pour l'année 2018-2019

### 1. Première inscription en deuxième année

#### 1.a. Étudiants issus d'une 1ère année au lycée Claude-Fauriel

L'inscription en deuxième année est consécutive à l'autorisation de passage formulée par le conseil de classe de fin de première année. Aussitôt après la tenue du conseil de classe, et quelle que soit sa décision, tout étudiant de première année doit immédiatement et obligatoirement :

- sur l'ENT prépas42, choisir la commande « Orientation en fin d'année » et **indiquer son choix d'orientation**, qu'il s'agisse ou pas de passage en deuxième année ;
- toujours dans la même commande, il doit aussi **demandeur l'attribution d'un identifiant et mot de passe** pour la **constitution du dossier administratif** d'inscription. Ce dernier reprendra les éléments utilisés l'année précédente, que l'étudiant est invité à rectifier ou compléter en tant que de besoin, avant de renvoyer les pièces justificatives demandées. **Attention, la réinscription n'est en aucun cas automatique !**

#### 1.b. Étudiants issus d'une 1ère année dans un autre établissement

L'inscription doit obligatoirement être précédée de l'envoi d'un dossier pédagogique complet au lycée Claude-Fauriel ; dès la réception d'une réponse positive et **dans ce cas seulement**, l'étudiant devra se connecter au serveur d'inscription (dont l'adresse lui sera alors communiquée) afin de compléter son dossier administratif.

Le dossier pédagogique sera envoyé exclusivement par courrier électronique au secrétariat des CPGE :

[fauriel.prepa@ac-lyon.fr](mailto:fauriel.prepa@ac-lyon.fr)

et comprendra les **bulletins de terminale, résultats du baccalauréat** et tous les **bulletins de première année de CPGE**, ainsi qu'une **lettre** expliquant les raisons de la demande de transfert au lycée Fauriel.

Il est inutile de constituer un dossier administratif en l'absence d'accord d'inscription : ce dossier ne crée pas de droit à l'inscription et n'entraîne pas l'examen du dossier par le lycée.

### 2. Réinscription (redoublants) en deuxième année

#### 2.a. Redoublants issus du lycée Fauriel

La réinscription en deuxième année est consécutive à l'**autorisation de redoublement** formulée par le conseil de classe de fin de deuxième année. Dès que l'étudiant a fait son choix d'orientation, et au plus tard à la fin du mois d'août, tout étudiant en fin de seconde année doit obligatoirement :

- sur l'ENT prépas42, choisir la commande « Orientation en fin d'année » et **indiquer son choix d'orientation**, qu'il s'agisse d'une entrée en école, de poursuite à l'Université ou de redoublement ;
- toujours dans la même commande, il doit aussi **demandeur l'attribution d'un identifiant et mot de passe** pour la **constitution du dossier administratif** de réinscription. Ce dernier reprendra les éléments utilisés l'année précédente, que l'étudiant est invité à rectifier ou compléter en tant que de besoin, avant de renvoyer les pièces justificatives demandées ; **Attention, la réinscription n'est en aucun cas automatique !**
- les étudiants demandant un changement de niveau lors du redoublement (PC/PC\* ou MP/MP\*) doivent **attendre l'autorisation éventuelle de changement** pour constituer leur dossier pour la nouvelle filière.

#### 2.b. Redoublants issus d'une autre établissement

L'inscription doit obligatoirement être précédée de l'envoi d'un dossier pédagogique complet au lycée Claude-Fauriel ; dès la réception d'une réponse positive et **dans ce cas seulement**, l'étudiant devra se connecter au serveur d'inscription (dont l'adresse lui sera alors communiquée) afin de compléter son dossier administratif.

Le dossier pédagogique sera envoyé exclusivement par courrier électronique au secrétariat des CPGE :

[fauriel.prepa@ac-lyon.fr](mailto:fauriel.prepa@ac-lyon.fr)

et comprendra les résultats du **baccalauréat** et **tous les bulletins de première et de deuxième année de CPGE**, les **résultats aux écrits des concours** ainsi qu'une **lettre** expliquant les raisons de la demande de transfert au lycée Fauriel. Il est inutile de constituer un dossier administratif en l'absence d'accord d'inscription : ce dossier ne crée pas de droit à l'inscription et n'entraîne pas l'examen du dossier par le lycée.